Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-245614433-20260203-N23BC030226-DE

Décision du bureau communautaire
N°23-BC 03.02.26

L'an deux mille vingt-six, le févier à 18 heures, le bureau communautaire de Pontivy Communauté, légalement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni en présentiel au siège de Pontivy Communauté, 1, Place Ernest Jan à Pontivy, sous la Présidence de Bernard Le Breton.
Le bureau communautaire est composé du Président, de 12 Vice-présidents et de 14 membres.

Etaient présents : Bernard Le Breton, Président, Christine Le Strat, Marc Ropers, Claude Viet, Jean Luc Le Tarnec, Jean Guillot, Michel Pourchasse, Véronique Delmouly, Laurent Ganivet, Jean-Pierre Le Ponner, Joël Marivain, et Lionel Ropert, Vice-président(e)s ; Daniel Audo, Sylvette Le Strat, Stéphanie L'Hostis-Le Diagon, Dominique Guégan, Bernard Lécuyer, Jean-Pierre Le Clainche, Eric Le Denmat, Rolland Le Lostec, Claude Albert Le Bris et Olivier Constant, membres.
Étaient excusés : Jean-Jacques Videlo, Vice-président, Christophe Guerrey, Victorien Leman, Stéphane du Pontavice et Valérie Béra, membres.

Rénovation énergétique du siège de Pontivy Communauté
Approbation du plan de financement et demande de subventions

Le siège de Pontivy Communauté, situé Place Ernest Jan à Pontivy, ancien hôpital de Pontivy, dont la rénovation par phase a débuté en 2013, présente des déperditions énergétiques importantes, notamment sur une aile des bâtiments.
L'audit énergétique réalisé en mars 2025 a révélé une consommation annuelle de 384 574 kWh et 73,5 tCO_2eq.
L'objectif de la rénovation énergétique qui serait engagée est d'améliorer le confort thermique et réduire les consommations conformément au décret tertiaire (-40 % en 2030) et au Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de Pontivy Communauté adopté en 2023.

Le projet prévoit un programme de travaux qui intégrerait l'isolation du plancher sous l'aile A, le remplacement des fenêtres et l'installation d'un système de géothermie.
Une maitrise d'œuvre serait sélectionnée pour un accompagnement sur la géothermie et les modifications du local chaudière.
Le plan de financement prévisionnel (€ HT) de ce projet de rénovation énergétique du siège s'établit comme suit :

Dépenses		**Recettes**	
Travaux €	497 200 €	Fonds verts (40%)	198 880 €
Maîtrise oeuvre	30 000€	Fonds Chaleur (48% pour la géothermie)	101 184 €
		Prime Cee	19 979 €
		Autofinancement (20%)	207 157 €
Total	**527 200 €**	**Total**	**527 200 €**

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- ☞ **d'approuver le plan de financement du projet de rénovation énergétique du siège de Pontivy Communauté ;**
- ☞ **d'autoriser le Président à solliciter des subventions auprès des organismes financeurs, Etat, ADEME…**
- ☞ **d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Le Président
Bernard Le Breton

Pontivy Communauté